

République Française
Département Eure et Loir
Blandainville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	4

Vote
A la majorité
Pour : 1
Contre : 3
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE
CHARTRES
Le : 18/04/2023
Et
Publication ou notification du :
13/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de Blandainville s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORGE Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

Présents : M. FORGE Philippe, Maire, M. TREMBLAY Philippe, M. BEAUFILS Ludovic, Mme TEILLEUX Nadège, M. RAUZILCRABIT Michel, Mme THERY Jennifer, M. MOHIER Emmanuel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BENEZIT Valérie à M. BEAUFILS Ludovic

Absent : M. TOUTUT François-Xavier

A été nommé(e) secrétaire : Mme THERY Jennifer

17-2023 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien de la SAS CENTRALE EOLIENNE LES ONZE SEPTIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS CENTRALE EOLIENNE LES ONZE SEPTIERS souhaite créer un parc éolien sur le territoire de la commune de SAUMERAY.

Le parc éolien sera constitué de 2 postes de livraison et de 4 aérogénérateurs, dont le modèle n'est pas encore arrêté qui présentera un design et un gabarit similaire à celui du parc des Prieurés, soit, les caractéristiques suivantes :

- Hauteur totale de l'éolienne en bout de pale : 150 mètres,
- Diamètre du rotor : 117 mètres,
- Hauteur au moyeu : 91,5 mètres,
- Hauteur bas de pale : 30 mètres minimum,
- Puissance nominale de l'éolienne : 4,8 MW en fonction du modèle

Monsieur le Maire ajoute qu'une enquête publique sera ouverte à la mairie de Saumeray du lundi 3 mai au 5 juin 2023. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Saumeray.

La commune de Blandainville étant incluse dans le périmètre (6kms), le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 3 voix contre (M. FORGE, MME THERY, M. MOHIER), 1 voix POUR (M. RAUZILCRABIT) et 4 Abstentions (M. TREMBLAY, M. BEAUFILS, MME BENEZIT, MME TEILLEUX) :

- **Émet** un avis défavorable pour le projet du parc éolien « LES ONZE SEPTIERS ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire
Philippe FORGE

